



RÈGLEMENT 945-14-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 945-2008, TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER, D'ENGAGER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir de dépenser, d'engager des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité de la Ville de Bromont a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 8 février 2008;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-9)*, le conseil peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE dans le cadre de la réorganisation des services municipaux de la Ville de Bromont, le conseil désire apporter des modifications à la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et les limites des montants qui leur sont respectivement autorisés à l'**annexe « A »**;

ATTENDU QUE l'avis de motion, le dépôt et la présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2024;

En conséquence, le conseil décrète par le présent règlement ce qui suit, sujet à toutes les approbations requises par la Loi, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. ABROGATION ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE « A »

L'**annexe « A »** du Règlement 945-2008, tel qu'amendé, est remplacée par l'**annexe « A »**, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ANNEXE « A » - Fonctionnaires autorisés à dépenser

LOUIS VILLENEUVE
MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE

Règlements de la Ville de Bromont



ANNEXE « A » FONCTIONNAIRES AUTORISÉS À DÉPENSER

SERVICE	FONCTION	DÉPENSES D'OPÉRATION \$ LIMITE	DÉPENSES D'IMMO \$ LIMITE	SERVICES PROF \$ LIMITE	COMMANDER DES ITEMS DÉJÀ ADJUGÉS	
Direction générale	Directeur général	49 999,99 \$	49 999,99 \$	49 999,99 \$	Oui	
	Directeur général adjoint	39 999,99 \$	39 999,99 \$	39 999,99 \$	Oui	
	Adjoint administratif	999,99 \$		499,99 \$	Oui	
	Adjoint aux affaires publiques et numériques de la mairie	999,99 \$		499,99 \$	Oui	
Direction relation avec la communauté et expérience citoyenne	Directeur	19 999,99 \$	19 999,99 \$	19 999,99 \$	Oui	
	Chef de division communications et expérience citoyenne	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Chef de division sports, loisirs, et événements	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$		
	Chef de division culture et vie communautaire	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$		
	Bibliothécaire (dépenses courantes)	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui	
	Secrétaire	499,99 \$			Oui	
Direction services administratifs et soutien à l'organisation, et trésorerie	Directeur et trésorier	24 999,99 \$	24 999,99 \$	24 999,99 \$	Oui	
	Chef de division comptabilité et trésorier adjoint	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Chef de division RH et paie	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Chef de division TI	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
Direction du service du greffe et des affaires juridiques	Directeur et greffier	19 999,99 \$	19 999,99 \$	19 999,99 \$	Oui	
	Chef de division greffe et greffier adjoint	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Coordonnateur à l'approvisionnement	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui	
	Notaire	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui	
Direction de la sécurité publique	Directeur de la sécurité publique	19 999,99 \$	19 999,99 \$	19 999,99 \$	Oui	
	Service de police	Directeur	19 999,99 \$	19 999,99 \$	19 999,99 \$	Oui
		Directeur adjoint	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui
		Capitaine à la surveillance du territoire	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui
		Adjoint administratif	999,99 \$			Oui
	Service de sécurité incendie	Directeur	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui
		Directeur adjoint	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui
		Officier de caserne	499,99 \$			Oui
Secrétaire		499,99 \$			Oui	
Gestion des actifs et grands projets	Directeur	24 999,99 \$	24 999,99 \$	24 999,99 \$	Oui	
	Conseiller en gestion des actifs	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui	
	Chef de division gestion des opérations	14 999,99 \$	14 999,99 \$	14 999,99 \$	Oui	
	Contremaître voirie	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Contremaître horticulture, parcs, espaces verts et bâtiments	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Coordonnateur bâtiments et infrastructures	9 999,99 \$	9 999,99 \$	9 999,99 \$	Oui	
	Chef de division génie et grands projets	14 999,99 \$	14 999,99 \$	14 999,99 \$	Oui	
	Chargé de projets génie et grands projets (2)	9 999,99 \$	9 999,99 \$	9 999,99 \$	Oui	
	Chargé de projets bâtiments	9 999,99 \$	9 999,99 \$	9 999,99 \$	Oui	
	Chef de division gestion des eaux	9 999,99 \$	9 999,99 \$	9 999,99 \$	Oui	
	Contremaître aqueduc	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Mécanicien	2 999,99 \$			Oui	
	Chef d'équipe assainissement	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
Secrétaire	499,99 \$			Oui		
Direction gestion durable du territoire	Directeur	19 999,99 \$	19 999,99 \$	19 999,99 \$	Oui	
	Urbaniste sénior	2 999,99 \$	2 999,99 \$	2 999,99 \$	Oui	
	Chef de division permis et inspection	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Chef de division développement économique	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Chef de division environnement	4 999,99 \$	4 999,99 \$	4 999,99 \$	Oui	
	Secrétaire	499,99 \$			Oui	



CERTIFICAT DU RÈGLEMENT 945-14-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 945-2008, TEL QU'AMENDÉ,
DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER, D'ENGAGER DES
DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES
DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Avis de motion, dépôt et présentation : 2 décembre 2024

Adoption du règlement : 9 décembre 2024

Avis public : 10 décembre 2024

Entrée en vigueur : 10 décembre 2024

LOUIS VILLENEUVE
MAIRE

MARIE-PIER THERRIEN
GREFFIÈRE ADJOINTE